

## INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES DU CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN



2 Rue Pierre Fontaine, 91000 Évry-Courcouronnes, FRANCE  
01 61 69 66 15

---

## NOTRE ETABLISSEMENT

---

Notre institut de formations est rattaché à l'hôpital sud francilien, situé à Corbeil Essonnes.

Chaque année, l'institut de formations accueille plus de 800 apprenants, répartis dans 4 filières de formations:

- infirmière
- manipulateur en électroradiologie
- aide-soignant
- auxiliaire de puériculture

Notre établissement est tout neuf (septembre 2021). Nous possédons plusieurs salles de cours équipées de matériels modernes, de salles de TP ainsi que de salles de simulation.

Votre stage se déroulera au sein du Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) dans l'un de ses services de soins (médecine, chirurgie, soins intensifs, psychiatrie, soins de suite et de réadaptation...).

Le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) rayonne sur trois départements au sud de la périphérie de Paris (totalité de l'Essonne, sud de la Seine-et-Marne et sud est du Val-de-Marne). Il assure la couverture sanitaire de 600 000 habitants de la grande couronne, et la formation initiale et continue des professionnels de santé.

Le groupement hospitalier Sud Francilien se structure autour :

- de l'**hôpital Sud Francilien** d'une capacité d'un millier de lits et de places à la jonction de Corbeil-Essonnes et d'Evry,
- d'un **Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes** (EHPAD) de 84 lits,
- d'**unités d'accueil de jour en psychiatrie et en psychiatrie infanto-juvénile implantées en ville** (Hôpitaux de jour, Centres Médico-Psychologiques et Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel),
- de **deux services de médecine pénitentiaire** assurant la prise en charge médicale, psychologique et psychiatrique des détenus de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis.

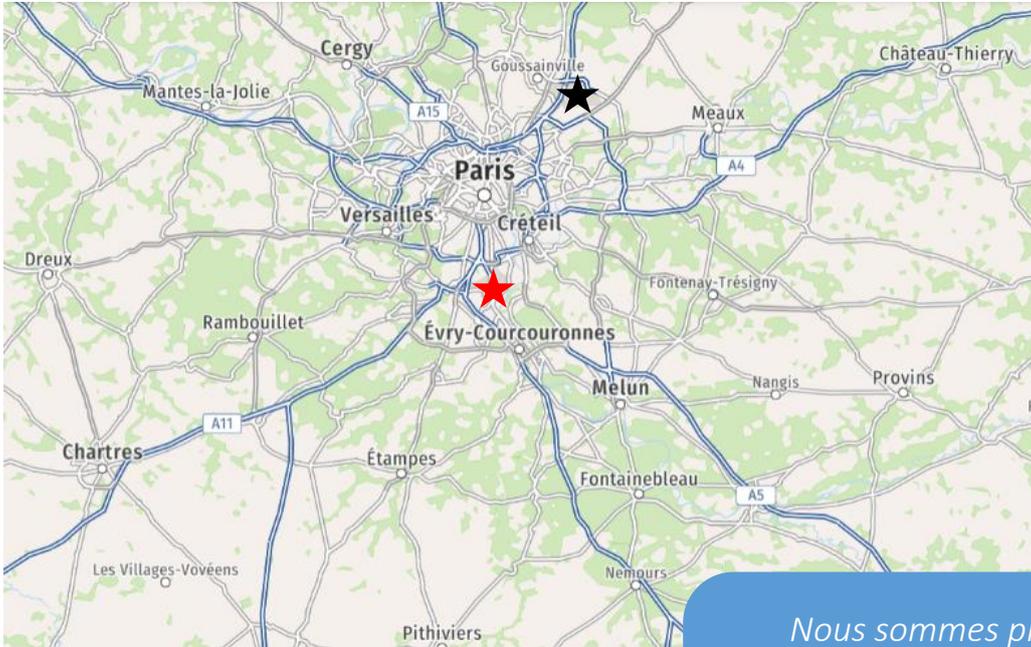


Nous serons très heureux de vous accueillir prochainement au sein de notre établissement lors de votre mobilité !

---

## LOCALISATION

---



*Nous sommes près de:*

*Paris (40 km)*

*Aéroports (31 km d'Orly et 60 km de CDG)*

*Transports publics (RER D)*



★ Airport Orly

★ Airport Paris Charles de Gaulle

---

## LE REFERENTIEL INFIRMIER

---

Depuis le 31 juillet 2009, le diplôme d'état d'infirmier est reconnu au grade licence.

Pour obtenir ce grade, les étudiants en soins infirmiers doivent obtenir 180 ECTS à l'issu de ces trois ans. Chaque année, les étudiants doivent obtenir 60 crédits européens pour valider leur année de formation.

L'obtention du diplôme d'état d'infirmier est régit par le référentiel infirmier dont nous allons vous présenter certains articles de lois afin de mieux comprendre l'obtention du diplôme.

### *Article 12*

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalant à 4 200 heures.

La répartition des enseignements est la suivante :

1° La formation théorique de 2 100 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1 050 heures) et travail personnel guidé (300 heures) ;

2° La formation clinique de 2 100 heures.

Le travail personnel complémentaire est estimé à 900 heures environ, soit 300 heures par an.

L'ensemble, soit 5 100 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

### *Article 17*

Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :

1° 120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;

2° 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

### *Article 18*

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;

2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages ;

3° Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

### *Article 23*

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre, en tenant

compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat

pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20. Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

**Au semestre 1**, les unités d'enseignement :

1.1.S1 « Psychologie, sociologie, anthropologie » et 1.3.S1 « Législation, éthique, déontologie » ;

2.1.S1 « Biologie fondamentale » et 2.2.S1 « Cycles de la vie et grandes fonctions » ;

2.10.S1 « Infectiologie et hygiène » et 2.11.S1. « Pharmacologie et thérapeutiques ».

**Au semestre 2**, les unités d'enseignement :

1.1.S2 « Psychologie, sociologie, anthropologie » et 1.2.S2 « Santé publique et économie de la santé » ;

3.1.S2 « Raisonnement et démarche clinique infirmière » et 3.2.S2 « Projet de soins infirmiers ».

**Au semestre 3**, les unités d'enseignement :

3.2.S3 « Projet de soins infirmiers » et 3.3.S3 « Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité » ;

4.2.S3 « Soins relationnels » et 4.6.S3 « Soins éducatifs et préventifs ».

**Au semestre 4**, les unités d'enseignement :

3.4.S4. « Initiation à la démarche de recherche » et 3.5.S4 « Encadrement des professionnels de soins » ;

4.3.S4 « Soins d'urgence » et 4.5.S4 « Soins infirmiers et gestion des risques ».

**Au semestre 5**, les unités d'enseignement :

4.2.S5 « Soins relationnels » et 4.7.S5 « Soins palliatifs et fin de vie ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

#### *Article 40*

Dans le cadre de la mobilité internationale, le diplôme est accompagné de l'annexe descriptive, dite « supplément au diplôme ».

Le parcours de formation permet la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque le projet a été accepté par les responsables pédagogiques et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Lorsqu'un étudiant change d'institut de formation pour poursuivre son cursus dans une même formation, les crédits délivrés dans l'institut d'origine lui sont définitivement acquis. Il valide dans son nouvel institut les crédits manquant à l'obtention de son diplôme.”

---

## LES UNITES D'ENSEIGNEMENTS

---

### *Semestre 1*

- UE 1.1: Psychologie, sociologie, anthropologie
- UE 1.3 : Législation, éthique, déontologie
- UE 2.1 : Biologie fondamentale
- UE 2.2 : Cycles de la vie et grandes fonctions
- UE 2.4 : Processus traumatiques
- UE 2.10 : Infectiologie, hygiène
- UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques
- UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière
- UE 4.1 : Soins de confort et de bien-être
- UE 5.1 : Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- UE 6.1 Méthodes de Travail
- UE 6.2 Anglais

### *Semestre 2*

- UE 1.1: Psychologie, sociologie, anthropologie
- UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé
- UE 2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie
- UE 2.6 : Processus psychopathologiques
- UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière
- UE 3.2 : Projet de soins infirmiers
- UE 4.2 : Soins relationnels
- UE 4.3 : Soins d'urgence
- UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
- UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques
- UE 5.2 : Évaluation d'une situation clinique
- UE 6.2 Anglais

### *Semestre 3*

- UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé
- UE 2.5 : Processus inflammatoires et infectieux
- UE 2.8 : Processus obstructifs

UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques  
UE 3.2 : Projet de soins infirmiers  
UE 3.3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité  
UE 4.2 : Soins relationnels  
UE 4.6 : Soins éducatifs et préventifs  
UE 5.3 : Communication et conduite de projet  
UE 6.2 : Anglais

#### *Semestre 4*

UE 1.3: Législation, éthique, déontologie  
UE 2.7 : Défaillances organiques et processus dégénératifs  
UE 3.4 : Initiation à la démarche de recherche  
UE 3.5 : Encadrement des professionnels de soins  
UE 4.3 : Soins d'urgence  
UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical  
UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques  
UE 4.6 : Soins éducatifs et préventifs  
UE 6.2 : Anglais  
UE 5.4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires  
UE 4.3 : Soins d'urgence  
UE 6.2 : Anglais

#### *Semestre 5*

UE 2.6 : Processus psychopathologiques  
UE 2.9 : Processus tumoraux  
UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques  
UE 3.3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité  
UE 4.2 : Soins relationnels  
UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical  
UE 4.7 : Soins palliatifs et de fin de vie  
UE 5.5 : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins  
UE 5.7 : Optionnelle / Précisez :  
UE 6.2 : Anglais

## *Semestre 6*

UE 3.4 : Initiation à la démarche de recherche

UE 4.8 : Qualité des soins, évaluation des pratiques

UE 5.6 : Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles

UE 5.7 : Optionnelle / Précisez :

UE 6.2 : Anglais